

RAPPORT N° 96/5-13
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE ABATTOIR
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1995

L'exécution du Budget 1995 de la Régie Abattoir telle qu'elle est retracée au travers du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur et le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable, fait ressortir :

un excédent cumulé de	967 004,84 F en Investissement
et un déficit cumulé de	- 298 431,80 F en Fonctionnement.

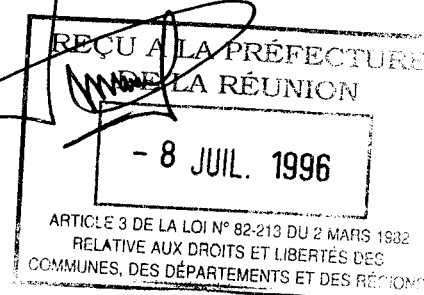
Soit un excédent cumulé global de	668 573,04 F pour les deux Sections.

Et, conformément aux dispositions applicables aux régies, il appartient maintenant à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du Résultat cumulé de la Section de Fonctionnement. Toutefois, ce déficit incluant celui de l'exercice 1994 qui a déjà fait l'objet d'une prise en charge lors du vote du Budget Primitif 1996 de la Régie (Délibération n° 96/3-05), la décision d'affectation ne portera donc que sur le **résultat courant 1995** ; soit un déficit de **187 660,83 F**.

Comme il s'agit d'un déficit, il vous est proposé de l'affecter en "**Report à nouveau**" en vue de sa prise en charge (en dépenses de Fonctionnement) au moment du vote du Budget Primitif du prochain exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/5-13
du conseil municipal
en séance du vendredi 28 juin 1996

OBJET

REGIE ABATTOIR
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1995

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Com-
munes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/5-13 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au
nom des Commissions, Développement Economique/ Economie Alternative et Entre-
prise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE UNIQUE

Approuve l'affectation en "**Report à nouveau**" du Résultat de Fonctionnement courant
1995 de la Régie Abattoir : **soit un déficit de 187 660,83 F.**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1996



LE MAIRE
Michel TAMAYA

